

# Consulat Général de la République D'Haïti à Montréal

## Section des Affaires Consulaires

### Composition de procuration ou mandat

Tout ressortissant haïtien résidant à l'étranger peut se faire représenter en Haïti par une personne de son choix dans le cadre de transactions diverses ou par-devant toute instance, institution gouvernementale, judiciaire, publique ou privée. Pour ce faire, il, elle expédie une procuration ou mandat par lequel il, elle donne pleins pouvoirs à cette personne désignée comme son mandataire d'agir en son nom, dans les limites définies.

### Document requis

Passeport valide;

Carte d'Assurance-maladie du Québec;

Une troisième pièce d'identité avec photo;

Dans le cas d'une propriété immobilière, l'acte d'arpentage le plus récent et le titre de propriété;

Dans le cas de la gestion d'un compte bancaire, le type de compte, le numéro de compte du titulaire, le nom et l'adresse de la succursale bancaire.

### Procédures

1. Se présenter au Consulat muni des pièces requises;
  2. Remplir et signer le formulaire « Demande de composition de procuration »;
  3. Déposer le formulaire complété et les pièces exigées;
  4. Verser le montant exigé;
  5. Recevoir un reçu ou est inscrite la date de livraison du mandat et les pièces originales;
  6. Revenir au Consulat à la date convenue pour signer en personne la procuration en présence d'un agent consulaire. Le Consul appose sa signature et le sceau du Consulat d'Haïti à Montréal.
  7. Se présenter au Consulat avec les pièces exigées pour déposer la demande;
  8. Remplir et signer le formulaire « **Demande de composition de procuration pour encaissement de chèques de pension** »;
  9. Verser le montant exigé. Recevoir un reçu et les pièces originales;
  10. Le jour de la délivrance de la procuration se présenter en personne au Consulat pour signer l'acte en présence d'un agent consulaire.

N.B. : S'il y a plusieurs comparants (es) de citoyenneté haïtienne, ils doivent tous fournir les pièces exigées et venir signer la procuration. En cas d'incapacité physique, il faut s'informer auprès de la Section des Affaires Consulaires pour des arrangements possibles.

### Frais

Des frais de trente-cinq dollars canadiens (\$ 35.00 CAD) sont prévus à cet effet.

### Délai de Livraison

Le délai de livraison est de deux (2) jours sauf pour les cas d'incapacité physique.

### Autres informations nécessaires a la composition de la procuration

Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) a dix (10) chiffres